

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22834**

Intitulé

MASTER : MASTER à finalité Recherche et Professionnelle - Droit, Economie, Gestion - Mention : Droit public - Spécialité : Métiers de l'immobilier & de l'urbanisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master II, Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme, à finalité recherche et professionnelle, forme des juristes de haut niveau capables de travailler dans les secteurs d'activités relatifs aux droits publics et privé de l'immeuble. Cette double approche droits public et privé leur permet d'accéder au secteur public ou quasi public et au secteur privé. La personne diplômée peut exercer les activités suivantes :

Le juriste travaillant dans le secteur public ou quasi public :

Il gère le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Il contrôle et supervise les documents d'urbanisme et leur évolution.

Il assiste les décideurs locaux dans les politiques d'urbanisme, de l'aménagement de la ville et du territoire ; dans les politiques du logement ; du développement durable et de la protection de l'environnement.

Il supervise et dirige les projets relatifs aux politiques publiques précitées ; responsable du projet juridique, il propose les différentes solutions possibles, rédige les contrats pertinents et s'assure de leur exécution.

Il gère les propriétés publiques, dans le cadre de leur protection et mise en valeur, et dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la compétitivité des territoires.

Il assure le conseil en matière de contentieux de l'urbanisme.

Le juriste travaillant dans le secteur privé :

Il a un rôle de conseil en matière de construction et d'urbanisme en droits public et privé.

Il assure le suivi des dossiers, rédige les contrats et veille à leur exécution.

Il suit les contentieux.

Il est responsable de projets et il propose les différentes solutions juridiques possibles

Il assure une veille juridique.

Il est un interlocuteur des collectivités territoriales et de leurs groupement ;

Il recherche des financements et participe à des réseaux collaboratifs d'entreprises

Il prospecte pour trouver des partenariats publics/privés

Compétences développées :

Celles d'une approche et d'une réflexion globales des problématiques liées à l'urbanisme et à l'immobilier :

Être rompu aux différents modes d'acquisition des sols, publics et privés.

Concevoir des projets immobiliers et de construction et réaliser des études.

Coordonner et diriger des projets.

Dialoguer et mener des négociations avec les différents partenaires : banques, collectivités territoriales et entreprises.

Analyser les aspects financiers liés à la propriété : acquisition, construction, rentabilisation, vente etc. qu'elles soient publiques ou privées.

Être capable de réaliser à des montages contractuels en fonction des opérations projetées.

Faire un bilan des aspects économiques, sociaux et environnementaux liés l'urbanisme et à l'immobilier, du fait de l'expropriation, d'opération de construction, etc.

Evoluer vers des missions et des responsabilités plus importantes dont le droit est un des aspects.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activités dans lesquels les diplômés évolueront sont essentiellement ceux du droit de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires des secteurs public ou quasi public et privé.

Dans le secteur public ou quasi public, ils trouveront principalement leurs emplois dans les collectivités territoriales et leurs groupements, dans les sociétés d'économie mixte nationales et locales, dans les sociétés publiques locales, dans les établissements publics de l'État.

Dans le secteur privé, ils trouveront principalement leurs emplois auprès des professions libérales et des entreprises commerciales : cabinets d'avocats spécialisés, notaires, agences immobilières, banques, promoteurs, aménageurs, géomètres, experts, syndicats d'immeubles associations, agences d'urbanisme.

Ils exercent dans le cadre d'activités indépendantes.

Plusieurs grandes catégories d'emplois sont accessibles aux diplômés en fonction de leur expérience, du secteur d'activité dans lequel ils ont évolué et de leurs aspirations :

1. Dans les secteurs public ou quasi public : directeur général des services, attaché, chef de service, directeur d'établissement, responsable de structure, chargé de mission.

2. Dans le secteur privé : juriste dans des cabinets d'avocats, de notaires, auprès d'aménageurs, géomètres, syndicats d'immeuble, agences immobilières, expert.

Travail en indépendant (profession libérale, activité commerciale...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

C1503 : Management de projet immobilier

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

Réglementation d'activités :

Dans le secteur public : l'accès à la fonction publique se fait par concours ; un niveau de diplôme est exigé en fonction de la catégorie du concours. L'accès peut se faire également par contrat, sous certaines conditions.

Dans le secteur privé : certaines professions sont réglementées (avocats, notaires, agents immobiliers, etc.). Le diplômé doit remplir les conditions exigées pour accéder à ces professions.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignements décrites dans la liste ci-après.

Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE)

Le master se compose de deux semestres de master 1 et deux semestres de master 2.

SEMESTRE 1 :

U1 :

Module 1 : Droit des propriétés des personnes publiques

Module 2 : Droit de l'urbanisme

Module 3 : Mode d'acquisition des sols

Module 4 : Droit de l'environnement

Module 5 : Méthodologie

U2 :

Module 1 : Droit des biens immobiliers privés

Module 2 : Fiscalité immobilière

Module 3 : Contentieux de l'urbanisme et de la construction

SEMESTRE 2 :

U3 :

Module 1 : Droit de la construction publique

Module 2 : Droit de la construction privée

Module 3 : Droit de la promotion immobilière

Module 4 : Droit des cessions immobilières

U4 :

Module 1 : Politique du logement

Module 2 : Droit de la copropriété

Module 3 : Méthodologie

Module 4 : Mémoire de stage

STAGE ET MEMOIRE DE RECHERCHE :

- Tout étudiant du Master ne suivant pas le parcours recherche doit obligatoirement effectuer un stage d'une durée souhaitable de 3 mois.

- Tout étudiant du Master ayant choisi de suivre le parcours recherche doit réaliser un mémoire de recherche.

L'étudiant doit rédiger et soutenir individuellement un rapport de stage ou un mémoire dont le sujet est arrêté par un enseignant de la spécialité.

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux accréditations de l'Université de Nice à délivrer les diplômes nationaux n° **20080978**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).
<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [nice]
 Université de Nice Sophia-Antipolis

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]
 Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Historique de la certification :

Habilité en 2004/5, il avait été par le passé un DEA intitulé « Droit immobilier privé et public, co-habilité avec l'Université Aix-Marseille III.